



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2008

Date de convocation : 27 juin 2008

Date d'affichage : 27 juin 2008

Nombre de conseillers en exercice	= 23
Présents	= 20
Votants	= 22

L'an deux mille huit, le 02 juillet à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian PAGE, Maire.

Etaient présents :

Madame BRIZARD Anny, Madame CADORET Annie, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Michel DELONG, Monsieur Jean-Paul FÉRIN, Monsieur Serge FOURGEAUD, Madame Maryline GALLET, Madame Florence GAONACH, Monsieur Gérard GRANDJEAN, Monsieur Guillaume KASPERSKI, Madame Florence LANGLOIS, Monsieur Emmanuel LAUREAU, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Maurice OLIVÉRO, Monsieur Dominique PEREZ, Monsieur Serge RECOULES, Monsieur Michel SENOT, Madame Chantal SZYMKOWIAK, Monsieur Gabriel WATREMEZ

Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc CURAT a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques DEBRAS
Monsieur Serge FIORÈSE a donné pouvoir à Monsieur Christian PAGE

Absents :

Monsieur Jean-Claude MAUGIS

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour de la séance :

1. Création d'un Comité Technique Paritaire
2. Mise en place du dispositif permettant le recrutement d'apprentis dans le secteur des maternelles
3. Élection des membres de la commission d'Appel d'Offres
4. Classe d'environnement à Saint-Quentin-en-Yvelines

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- La chapelle
- 2- Plan de Sauvegarde Communal (M. le Maire)
- 3- La vie des commissions

DÉLIBÉRATIONS PROPOSÉES

1°) CRÉATION D'UN COMITÉ TECHNIQUE PARITAIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires (JO du 14.07.1983),

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale (JO du 27.01.1984),

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (JO du 02.06.1985),

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale (JO du 18.06.1985),

Vu l'arrêté ministériel du 4 mars 2008 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires, aux comités techniques paritaires et aux comités d'hygiène et de sécurité des collectivités territoriales et de leurs établissements publics (JO du 02.04.2008).

Vu le décret n°85-923 du 21 août 1985 relatif aux élections aux Comités techniques Paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°97-443 du 25 avril 1997 modifié relatif au rapport pris en application de l'article 33 de la loi du 26 janvier 1984,

Considérant que la collectivité emploie à la date du 01/07/2008 plus de 50 agents présents depuis au moins le 01/07/2007 et ne relève pas de ce fait du Comité Technique paritaire placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Considérant que le scrutin pour l'élection des représentants du personnel est fixé au jeudi 6 novembre 2008 pour le 1^{er} tour et au jeudi 11 décembre 2008 pour un éventuel 2^{ème} tour,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour

CRÉE un Comité technique Paritaire,

FIXE le nombre de représentants de la collectivité à 3 membres titulaires et à 3 membres suppléants,

FIXE le nombre de représentants du personnel à 3 membres titulaires et à 3 membres suppléants,

DIT que le 1^{er} tour du scrutin dudit Comité Technique Paritaire aura lieu le 6 novembre 2008.

2°) CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Vu le Code du Travail,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi 92-675 du 17 juin 1992 ayant institué l'usage de l'apprentissage dans le secteur public à titre expérimental,

Vu la loi 97-940 du 16 octobre 1997 ayant pérennisé ce dispositif,

Considérant l'opportunité de recruter des salariés en contrat d'apprentissage pour préparer le CAP Petite Enfance en alternance, en complémentarité d'une formation pratique acquise au sein des services municipaux dans les écoles maternelles de Saclay,

Sur rapport de Madame LANGLOIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des recrutements dans le cadre de contrat d'apprentissage, permettant une préparation en alternance à des diplômes répondant aux besoins des services municipaux,

MANDATE Monsieur le Maire pour solliciter le Conseil Régional d'Ile de France et tout autre organisme compétent pour obtenir toute aide existante ou à venir pouvant contribuer à la prise en charge du coût des formations prévues au titre de ces contrats,

IMPUTE la dépense correspondante au Budget Communal.

3°) COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - ÉLECTIONS DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics qui prévoit la composition de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que le Maire ou son représentant préside cette commission,

Considérant que les membres de la commission d'appel d'offres sont élus pour la durée du mandat,

Considérant que les membres du conseil municipal sont issus de la même liste, unique candidate aux élections municipales des 09 et 16 mars 2008 et élue au premier tour de scrutin,

Vu la délibération n° 2008 – 04 – 02 /02 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres comme suit :

Membres titulaires :

Monsieur Michel SENOT	23 voix
Madame Annie CADORET	23 voix
Monsieur Serge RECOULES	23 voix

Membres suppléants

Monsieur Jean-Luc CURAT	23voix
Monsieur Dominique PEREZ	22 voix
Monsieur Serge FOURGEAUD	23 voix

Remplaçant de Monsieur le Maire :

Monsieur Jean-Paul FERIN

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour

CONFIRME sa délibération du 02 avril 2008 portant élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres

PRÉCISE que chacun de ses membres est issu de la seule et unique liste présentée aux élections municipales des 09 et 16 mars 2008.

4)° CLASSE D'ENVIRONNEMENT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES – PARTICIPATION DES FAMILLES

Considérant que l'Ecole Elémentaire du Val d'Albian projette d'organiser une classe d'environnement sans hébergement à SAINT QUENTIN EN YVELINES du 20 au 24 octobre 2008, pour la classe de CP & CE1, comprenant 56 enfants maximum.

		PROJET CP (28 enf.)	PROJET CE1 (28 enf.)
Ferme Du 20 au 23 octobre	28 enf. x 38 €enfant	1 064.00 €	
Réserve naturelle Du 20 au 24 octobre	28 enf. x 33 €enfant		924.00 €
Transport (car) prix TTC		360 €x 3 j soit 1 080.00 €	360 €x 4 j soit 1 440.00 €
Régie d'avances (x 2)		50.00 €	50.00 €
TOTAL		2 194.00 €	2 414.00 €
	8,71 €jour x 4		

Indemnité des enseignants	jours x 1	34.84 €	34.84 €
	enseignant		

Sur rapport de Madame LANGLOIS,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 22 voix pour

APPROUVE le principe de l'organisation de la classe d'environnement sans hébergement à Saint-Quentin du 20 au 24 octobre 2008,

FIXE la participation de la Commune (soit environ 50 % du prix de revient du séjour) et la participation des familles, pour chaque projet de la façon suivante :

	PROJET CP (28 enf.)	PROJET CE1 (28 enf.)
Participation de la commune	39.18 €	43.11 €
Participation des familles	39.18 €	43.11 €

DIT que les recettes seront encaissées à l'article 7067 du Budget Communal 2008,

RAPPELLE que les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide du Centre Communal d'Action Social,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CURAT absent pendant les votes des délibérations arrive.

1°) La Chapelle

M. Senot a été contacté par la paroisse de Jouy-en-Josas pour envisager l'avenir de ce bâtiment. Elle propose de le rénover et de le mettre à disposition de la ville en échange de son entretien. Un architecte est actuellement en charge du dossier. Les membres du Conseil Municipal donne leur accord à la poursuite des discussions dès lors que la commune ne prend pas d'engagement financier.

2) Plan de Sauvegarde Communal

Monsieur le Maire explique que la commune est dans l'obligation de disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) pour répondre aux risques recensés sur son territoire. Ceux-ci sont les suivants :

- Risque technologique lié à la présence du CEA
- Risque lié aux transports dangereux en raison du passage à proximité de la ville de la RN 118 et du survol par les avions.

Monsieur DELONG ajoute que la commune est également concernée par les risques liés au transport de gaz à haute pression en canalisation.

Le PCS doit prévoir précisément une procédure en cas d'incident pour organiser l'évacuation des habitants.

Monsieur le Maire ajoute que le chapitre traitant des risques liés au CEA doit être rédigé rapidement dès lors qu'un exercice doit avoir lieu au mois d'avril 2009. A cet égard, un groupe de travail a été formé.

Le PCS ne concerne que le Bourg dès lors que seule cette partie de la ville est concernée par une éventuelle contamination.

Dans la même démarche, il a été demandé aux équipes enseignantes des écoles Bourg et Val de rédiger un Plan Particulier de Mise en Sécurité pour la rentrée scolaire 2008.

3°) La vie des commissions

Commission Environnement : M. Debras explique qu'une réunion est prévue au mois de septembre avec le SIOM suite au constat d'une part d'une dégradation de la qualité du tri et d'autre part d'une augmentation du volume de déchets malgré la mise en place des composteurs. Il y a besoin de programmer une action de sensibilisation qui pourrait se dérouler au mois de novembre prochain.

M. Debras ajoute qu'une réflexion est en cours au SIOM pour mettre en place une redevance spéciale de traitement des déchets pour les entreprises et les collectivités.

Il évoque le départ d'un des agents de l'équipe espaces verts qui sera remplacé au mois d'octobre puisque le recrutement est en cours.

M. Delong fait remarquer que l'entreprise de ramassage des déchets, VEOLIA, ne vise pas systématiquement les poubelles. M. Debras répond qu'il faut faire part des remarques au SIOM en appelant le numéro indiqué sur les conteneurs de poubelles pour que cela puisse être répercuté auprès du collecteur.

Commission vie associative : M. Debras annonce que le forum des associations se tiendra le 06 septembre prochain. Par ailleurs, une soirée pour les bénévoles des associations est prévue le 11 octobre à la salle Lino Ventura. Cette date doit être confirmée. La soirée prendra un aspect plus familial que ce qui se faisait jusque là.

S'agissant de l'école de musique, M. Debras explique qu'une assemblée générale a confirmé le transfert à la CAPS.

Il annonce que M. Priaroné a pris les fonctions de président de la section Foot.

Il note le succès des événements du week-end du 21 juin.

M. Fourgeaud annonce que les membres du bureau du COS ont changé : le président est désormais Mme H. Eruimy, le vice président est S. Fourgeaud, le trésorier est M. Lobjois et le secrétaire est Mme S. Leberre.

Commission scolaire : Mme Langlois explique que deux projets sont en cours de réflexion :

- Une étude est en cours au sujet du coût des transports en prenant en compte l'ensemble des besoins de la commune (scolaire – jeunes – culture)
- Une étude est en cours pour évaluer le coût réel de la restauration scolaire.

Par ailleurs, la commission suit attentivement le déroulement des travaux de l'école au Val.

Commission jeunes : Mme Langlois annonce qu'une réflexion est en cours pour savoir s'il conviendrait de faire appel à un prestataire pour les séjours été et hivers. Il est envisagé également d'augmenter le nombre de mini-séjours. La commission souhaite également trouver des moyens de fonctionnement qui permettent de suivre l'activité du service.

Commission transports : Mme Langlois explique que les modifications de la carte scolaire sont au statu quo. Il a été décidé que l'ensemble des collégiens de Saclay serait scolarisé au collège Fournier. Les questions qui se posent aujourd'hui sont relatives à la fréquence et aux horaires des bus pour s'y rendre. Il convient au minimum d'ajouter un horaire à 7h45 et d'améliorer le service existant le mercredi.

Commission patrimoine : M. Senot annonce que trois réunions se sont tenues. Il constate que la commission a de gros dossiers à traiter qui impliquent des débats importants à chaque fois. Il note que la commission est encore en rodage et qu'il lui faut se structurer.

Un des premiers chantiers a été de construire un document de synthèse permettant de suivre les demandes de travaux faites aux services techniques. Le document est né. A l'usage, il apparaît nécessaire de le faire évoluer.

3 appel d'offres ont été lancés : aménagement des services techniques, aménagement de la nouvelle école, aménagement de la salle du conseil.

En outre, une réunion de présentation du chantier de l'école s'est tenue lundi 30 juin avec l'ensemble des personnes concernées par le dossier (enseignants, agents municipaux, etc). Cette initiative s'est révélée utile pour discuter des événements à venir et sera renouvelée.

Monsieur le Maire annonce que M. Matias, responsable des services techniques, a demandé sa mutation.

Commission voirie – assainissement – urbanisme : Mme Cadoret explique que la DDE souhaite se décharger de l'instruction des demandes de travaux de la commune. Pour le moment, elle continue à instruire les permis de construire.

M. le Maire rappelle que la CAPS a été saisi d'une demande pour se charger de l'instruction des permis de construire de la ville et que ce dossier est dans l'attente d'un recrutement par la CAPS pour faire face à la charge de travail supplémentaire.

S'agissant de l'assainissement, Mme Cadoret souligne qu'il y a apparemment un problème d'évacuation des eaux sur la rue Charles Thomassin lors de fortes pluies. Elle rencontre prochainement la Lyonnaise des Eaux pour faire le point.

Commission culturelle : M. Curat annonce le prochain ordre du jour : réfléchir aux objectifs que se fixe l'équipe municipale sur le mandat et fixer un plan annuel pour la culture sur l'année.

Il est prévu d'organiser une présentation des activités de l'association scientipôle au mois de novembre suite aux deux prix Nobel obtenus sur le plateau de Saclay cette année.

Il est également prévu d'organiser des journées intergénération.

Commission communication : S'agissant du MIM, M. Curat propose de réduire le contenu à 5 ou 6 thèmes avec des codes couleurs pour rendre le document plus convivial. Il propose également de faire un grand thème qui servirait de fils conducteur au document. Le prochain MIM devrait paraître au mois d'octobre. Les articles sont donc à remettre pour la mi-septembre.

M. Curat fini en annonçant qu'un agenda détaillé des événements de la commune devrait bientôt être inséré dans le MIM.

Commission finances : M. Recoules prévoit une réunion pour le 10 septembre dont l'ordre du jour consistera dans le recensement des demandes de modifications du budget 2008 et dans la définition du planning de préparation du budget 2009.

Commission affaires sociales : Mme BRIZARD explique qu'elle a été contactée par un représentant d'une crèche privée « Tout petit monde » qui souhaite utiliser les locaux « algorithmes » et propose à la commune de réserver une vingtaine de berceaux. Mme BRIZARD a pris contact avec les représentants de la crèche parentale qui ont décliné l'offre la jugeant trop onéreuse.

Mme BRIZARD explique qu'il faudrait réétudier les règles de calcul du quotient familial qui sont multiples sur la commune et différentes d'un service à l'autre. Cela n'est pas interdit mais il faudrait peut-être limiter les modes de calculs pour simplifier la gestion.

Mme BRIZARD annonce qu'un service de portage de livres à domicile s'est mis en place avec l'aide bénévole de Mme Zafranski.

Mme BRIZARD évoque également le problème de l'acquisition d'un défibrillateur. Elle a appris suite à une discussion avec le directeur du Novotel qu'il y en avait là-bas. Elle propose d'en acheter un autre pour l'installer sur le Val. Des contacts ont été pris en sens avec M. Joly pour envisager un financement.

S'agissant de la fête des mères, Mme BRIZARD explique qu'une plante a été offerte aux personnes âgées seules.

S'agissant des fêtes de fin d'année, Mme BRIZARD explique qu'il a été décidé de n'offrir des colis repas qu'aux personnes âgées réellement invalides. Pour les autres, un repas sera offert le 6 décembre prochain.

Enfin, elle évoque un projet pour l'été consistant dans la proposition faite aux personnes âgées invalides de partir visiter la vallée de Chevreuse avec la navette municipale.

La séance est levée à 23H00.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Monsieur Jean-Jacques DEBRAS

Monsieur Christian PAGE